

Compte-rendu de la séance du 6 mars 2026

Le vendredi 06 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Daniel ROUVENACH.

Secrétaire de la séance : Gaël ROUVENACH

Présents : Daniel ROUVENACH, Marie-José PRUD'HOMME, Fabien CHRETIEN, Didier CORMORECHE, Michaël THIRY, Marie-Françoise DEWULF, Gaël ROUVENACH, Santiago MARTIN ALONSO

Représentés :

Absents : Vincent DOUAY

Excusés :

Ordre du jour :

- Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025 - Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Commune
- Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025- Service des Eaux
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Service des Eaux
- Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025 - Service Assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Service Assainissement
- Programme action bois 2026
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

POINT N°1 : Délibération sur le compte unique financier - PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 (N° DE 002 2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	87 255,75	14 038,95	0,00	14 038,95	87 255,75
Opérations exercice	148 107,88	157 096,50	23 192,97	24 765,35	171 300,85	181 861,85
Total	148 107,88	244 352,25	37 231,92	24 765,35	185 339,80	269 117,60
Résultat de clôture		96 244,37	12 466,57			83 777,80
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	96 244,37	12 466,57	0,00	0,00	83 777,80
Résultat définitif		96 244,37	12 466,57			83 777,80

Daniel ROUVENACH, Président se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Daniel ROUVENACH, Président vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Daniel ROUVENACH, Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 1

POINT N°2 : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 (N° DE_003_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	87 255,75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	30 640,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	8 988,62
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	96 244,37
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	96 244,37
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	12 466,57
Solde disponible affecté comme suit :	

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	83 777,80
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 1

POINT N°3 : Délibération sur le compte unique financier - SERVICE EAU PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 (N° DE 004 2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	27 061,54	0,00	15 441,85	0,00	42 503,39
Opérations exercice	16 845,58	17 356,85	185,48	4 540,00	17 031,06	21 896,85
Total	16 845,58	44 418,39	185,48	19 981,85	17 031,06	64 400,24
Résultat de clôture		27 572,81		19 796,37		47 369,18
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	27 572,81	0,00	19 796,37	0,00	47 369,18
Résultat définitif		27 572,81		19 796,37		47 369,18

Daniel ROUVENACH, Président se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Daniel ROUVENACH, Président vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Daniel ROUVENACH, Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

**Point N°4 : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU
PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 (N° DE 005 2026)**

5cPour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	27 061,54
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	511,27
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	27 572,81
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	27 572,81
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	27 572,81
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

**POINT N°5 : Délibération sur le compte unique financier - SERVICE ASSAINISSEMENT
PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 (N° DE 006 2026)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	5 056,21	0,00	3 618,58	0,00	8 674,79
Opérations exercice	28 763,65	21 300,41	5 247,99	20 319,00	34 011,64	41 619,41
Total	28 763,65	26 356,62	5 247,99	23 937,58	34 011,64	50 294,20
Résultat de clôture	2 407,03			18 689,59		16 282,56
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	2 407,03	0,00	0,00	18 689,59	0,00	16 282,56
Résultat définitif	2 407,03			18 689,59		16 282,56

Daniel ROUVENACH, Président se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Daniel ROUVENACH, Président vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Daniel ROUVENACH, Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 1

Point N°6 : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE ASSAINISSEMENT PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 (N° DE 007 2026)

our Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	5 056,21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	2 005,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	7 463,24
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	- 2 407,03
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2025	2 407,03
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	2 407,03

Délibération : Pour : 5 Contre : 1 Abstention : 1

Point N°7 : ONF - programme 2026 (N° DE 008 2026)

Le maire présente au conseil municipal le programme action bois 2026 de l'ONF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- D'autoriser les travaux suivants :
 - Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée
 - Cloisonnement d'exploitation matérialisation d'un nouveau cloisonnement.
- D'autoriser le maire à signer les documents en rapport avec cette décision

L'ordre du jour étant épuisé. Le maire lève la séance à 22h10.

Daniel ROUVENACH, Maire
Président de séance

